

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du 15 novembre 2021

Le 15 novembre de l'an deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Loupière, se sont réunis au foyer communal, sur convocation en date du 9 novembre 2021 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers présents :** Simon BECK, Séverine CARRON-FERMIER, Catherine CHEVALIER, Bernard GAUGUIN, Nicole LAPEYRE-LECOMTE, Mathieu LECHEVIN, Julien LEMURE, Geneviève MANTELET, Guillaume MARTENS, Aurélie RAVEUX, Olivier RAVISE, Pierre RIGAULT, Benjamin RIGOLAGE, Hélène SIGOGNEAU.

**Conseillers excusés :** Néant.

**Conseillers absents :** Néant.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-11, L2121-14, L2121-17, L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 du code précité, pour la présente session le conseil choisit pour secrétaire de séance : **Hélène Sigogneau** qui fait l'appel nominal.

La séance est ouverte à 20h40 par le Maire, Madame Catherine CHEVALIER.

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Fusion des budgets annexes (société de services, restaurant, épicerie)
- Délibération modificative n°5, rajouts de crédits aux chapitres 011-012-FNGIR
- Demande de subvention
- Délibération modificative n°6 – Achat Boucherie
- Dérogation pour la semaine de 4 jours d'école
- Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Yonne
- Délibération modificative n°7 du budget société de service
- Choix du prestataire pour le chauffage au Grill Saint Germain
- Tarif cantine 2021-2022 pour un adulte
- Location 2 rue Pierre de Courtenay : choix du prestataire chauffage
- Devis porte local communal

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 6 septembre 2021 procèdent à la signature du registre des délibérations.

#### **Fusion des budgets annexes (société de services, restaurant, épicerie)**

---

Madame le Maire explique à l'ensemble du conseil qu'afin de faciliter les comptes des budgets annexes, elle propose de les fusionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la fusion des budgets annexes (société de services, restaurant, épicerie)

## Délibération modificative n°5, rajouts de crédit aux chapitres 011-012-FNGIR

Madame Séverine Fermier, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, explique à l'ensemble des conseillers :

Vu la nécessité d'effectuer diverses opérations comptables afin de pouvoir régler des opérations prévues au budget. Il convient d'apporter les crédits aux chapitres 011-012-FNGIR.

Section de fonctionnement		
Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Dépenses
022- Dépenses imprévues	-12 800€	
023 – Virement à la section d'investissement	-43 350€	
657364 – A caractère industriel et commercial	-18 300€	
60631 – fournitures entretien		2000€
60632 – Fournitures de petit équipement		4000€
6135 – Locations mobilières		5000€
615211 – Bâtiments publics		2800€
61551 – Matériel roulant		14 300€
6156 – Maintenance		5000€
6226 – Honoraires		2000€
6256 – Missions		1000€
6336 – Cotisations au Centre national CNFPT		1100€
6411 – Personnel titulaire		23200€
6413 – Personnel non-titulaire		2500€
6453 – Cotisations aux caisses de retraite		9050€
739221 - FNGIR		2500€
<b>Total</b>	<b>-74 450€</b>	<b>74 450€</b>

Section de l'investissement		
Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Recettes
021 – Virement de la section fonctionnement		-43 350€
2031 – Frais d'études	-8 050€	
21318 – Autres bâtiments publics	-15 000€	
2135 – Instal. Gén., agencements, aménagements des constructions	-5 000€	
2152 – Installation de voiries	-3 000€	
21568 – Autres mat et outil d'incendie et de défense civile	-7 000€	
21578 – Autres matériels et outillage de voirie		
2158 – Autres instal., matériels et outillages techniques	-2 300€	
	-3 000€	
<b>Total</b>	<b>43 350€</b>	<b>43 350€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer les opérations comptables susmentionnées.

### Demande de subvention

Madame le Maire informe les conseillers avoir reçu une demande de subvention de l'association du Foyer des écoles de La Ferté-Loupière.

Madame Caroline Chevalier, Présidente, dans sa lettre en date du 6 novembre, fait une demande de subvention d'un montant de 500€. Elle explique que celle-ci servira à l'achat de livres et à payer le spectacle de Noël des enfants de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Aurélié RAVEUX) :

- **ACCORDE** la subvention de 500€ au profit du foyer des écoles de La Ferté-Loupière.

## Délibération modificative n°6 – Achat Boucherie

---

Madame Séverine Fermier, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, explique à l'ensemble des conseillers :

Vu la nécessité d'effectuer diverses opérations comptables afin de pouvoir régler des opérations prévues au budget. Il convient d'apporter les crédits aux chapitres 2115, 2132.

Section d'investissement		
Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Dépenses
2315– installation, matériels et outillages techniques	<b>-92 000€</b>	
2115 – terrains bâtis		25 000€
2132 – Immeubles de rapport		67 000€
	<b>-92 000€</b>	<b>92 000€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer les opérations comptables susmentionnées.

## Dérogação pour la semaine de 4 jours d'école

---

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'en décembre 2020, le conseil avait pris une délibération concernant la dérogação scolaire pour la semaine des 4 jours.

Madame Sandrine Tecza a fait la demande lors du conseil d'école du 21 octobre 2021 à Madame le Maire pour renouveler cette dérogação.

La loi stipule que l'école est obligatoire sur 5 jours mais par dérogação, celle-ci peut être faite sur 4 jours.

Madame le Maire propose de maintenir la semaine des 4 jours et de renouveler la dérogação auprès de l'école et de l'inspection académique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le maintien à la semaine des 4 jours
- **AUTORISE** Madame le Maire à se rapprocher de l'école et de l'inspection académique pour le renouvellement de dérogação.

## Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Yonne

---

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3, 3-1 et 25,

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant),

Madame le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion du Service Intérim, créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont habilités, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements de l'Yonne, à la demande de ces collectivités et établissements. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le Centre de Gestion peut en outre mettre à disposition certains de ses fonctionnaires pour des missions d'expertise appuyée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'adhésion à compter du 16 novembre 2021 aux prestations d'intérim proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne, avec les modalités de tarification en vigueur.
- **APPROUVE** les termes de la convention cadre de mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante dès que nécessaire,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Collectivité.

### **Délibération modificative n°7 du budget société de service**

---

Madame Séverine Fermier, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, explique à l'ensemble des conseillers :

Vu la nécessité d'effectuer diverses opérations comptables afin de pouvoir régler des opérations prévues au budget. Il convient d'apporter les crédits au chapitre 2132.

<b>Section d'investissement</b>		
Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Dépenses
2315– installation, matériels et outillages techniques	<b>-1 000€</b>	
2132 – Immeubles de rapport		1 000€
	<b>-1 000€</b>	<b>1 000€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'effectuer les opérations comptables susmentionnées.

### **Choix du prestataire pour le chauffage au Grill Saint Germain**

---

Monsieur Pierre Rigault, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge des dossiers commerces, explique à l'ensemble des conseillers avoir reçu 3 devis pour le changement du chauffage au restaurant le Grill Saint Germain.

Energie Terre Soleil, pour un montant de 5 705.27€ HT

AC Services, pour un montant de 7 425.56€ HT

LTM Groupe, pour un montant de 9 702.64€ HT

Il indique que lors de la réunion de la commission travaux – commerces, en date du 28 octobre 2021, leur choix s'est orienté vers AC Services pour des raisons techniques et de disponibilités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le choix de la commission travaux – commerces.
- **CHOISIT** le devis d'AC Services pour un montant de 7 425.56 € soit 8 910.67€ TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de cette entreprise et d'engager les travaux nécessaires.

### **Tarif cantine 2021-2022 pour un adulte**

---

Madame le Maire informe les conseillers avoir eu des demandes d'adultes (enseignants, employés, conseillers) pour avoir des repas servis par l'assiette locale de Charny en même temps que la restauration scolaire.

Madame le Maire propose aux conseillers d'appliquer le tarif normal à cette prestation pour les adultes, soit 4.22€ le repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le tarif cantine pour la somme de 4.22€ par repas pour un adulte à compter du 16 novembre 2021.

---

### Location 2 rue Pierre de Courtenay : choix du prestataire chauffage

---

Monsieur Pierre Rigault, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge des dossiers commerces, explique à l'ensemble des conseillers avoir reçu 2 devis pour le changement du chauffage à la partie location habitation au 2 rue Pierre de Courtenay :

- Société Engie, pour un montant de 18 330€ HT
- Energie Terre Soleil, pour un montant de 26 525.35€ HT
- LTM Groupe, sans réponse

Il indique que lors de la réunion de la commission travaux – commerces, en date du 28 octobre 2021, leur choix s'est orienté vers la Société Engie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le choix de la commission travaux – commerces.
- **CHOISIT** le devis de la Société Engie pour un montant de 18 330 € HT soit 21 996€ TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de cette entreprise et d'engager les travaux nécessaires.

---

### Devis porte local communal

---

Monsieur Pierre Rigault, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire rappelle aux conseillers qu'en mai 2020, le local communal a été vandalisé. La porte a été cassé. Il convient donc de la changer afin de garantir la sécurité de notre bâtiment.

Nous venons de recevoir un devis à cet effet :

Ha Métal, pour un montant de 7 194€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (Bernard GAUGUIN) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de cette entreprise pour un montant de 7 194€ et d'engager les travaux nécessaires sous réserve de vérification de l'assurance et de la garantie décennale du prestataire.

---

### Informations et questions diverses

---

- Pétition contre les chats errants : Madame le Maire indique aux conseillers avoir reçu des pétitions pour un problème de chats errants dans la commune. Une pétition nous a été transmise. Guillaume Martens, Geneviève Mantelet et Catherine Chevalier prennent en charge ce dossier en liaison avec les initiateurs de la pétition.
- Boucherie – divers diagnostics : Pierre Rigault, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire explique qu'un DPE a été réalisé lors de la vente. Des travaux sont prévus, il indique donc qu'il faudra refaire le DPE énergétique en 2022, lorsque ceux-ci seront finis.
- Logement 3 rue de la halle -diagnostics en prévision du renouvellement du bail : Selon la loi Boutin, le renouvellement de bail stipule de réaliser des diagnostics obligatoires. L'ensemble de ces frais devrait s'élever à 400€.
- Adoucisseur cantine : Actuellement il a été shunté pour cause de fuite (cuve fendue). Il devra donc être remplacé. Existe-t-il d'autres systèmes empêchant la fixation du calcaire ?

- Proposition de vente de terrain, promenade du moulin : Actuellement le conseil municipal n'a pas de projet pour cet espace.
- Madame le Maire donne lecture de la lettre reçue de la part de Madame Anabelle Courtois quant à sa future installation (viabilisation du terrain et son financement). Le conseil municipal débute sa réflexion sur le mode d'aide à apporter aux structures professionnelles qui s'installent sur son territoire. Ce sujet fera donc l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h36.

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Simon BECK</b>	
<b>Séverine CARRON-FERMIER</b>	
<b>Catherine CHEVALIER</b>	
<b>Bernard GAUGUIN</b>	
<b>Mathieu LECHEVIN</b>	
<b>Nicole LECOMTE-LAPEYRE</b>	
<b>Julien LEMURE</b>	
<b>Geneviève MANTELET</b>	
<b>Guillaume MARTENS</b>	
<b>Aurélie RAVEUX</b>	
<b>Olivier RAVISE</b>	
<b>Pierre RIGAULT</b>	
<b>Benjamin RIGOLAGE</b>	
<b>Hélène SIGOGNEAU</b>	